UBAtc

Union belge pour l'Agrément technique de la Construction asbl

Siège social:
Rue du Lombard 42
1000 Bruxelles

Bureaux:
Lozenberg 7
1932 Sint-Stevens-Woluwe

TVA BE 0820.344.539 - RPM Bruxelles

Membre de l'EOTA, de l'UEAtc et de la WFTAO

Tél.: +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

Agrément Technique ATG avec Certification

Produits pour Gros Œuvres

Colle de montage sans solvant à adhérence initiale très élevée et à résistance très rapide

Poly Max® High Tack Express

ATG 2870

Valable du 21/10/2022 au 20/10/2027

Opérateur d'agrément et de certification

BCCA

Belgian Construction Certification Association
Cantersteen 47 – 1000 Bruxelles
www.bcca.be – info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

BISON International
Dr. A.F. Philipsstraat 9
NL-4462 EW GOES
Tél. : +31 (0)113 235 825
Fax : +31 (0)113 235 880
Site Internet : www.griffon.nl
Courriel : info@bison.nl

Distributeur :

Griffon Belgique
Excelsiorlaan 27, B 3
1930 Zaventem
Tél. : +32 (0)3 710 92 92
Fax : +32 (0)3 710 92 90
Site Internet : www.griffon.be
Courriel : griffon@bison.boltongroup.be

1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable indépendante du produit (tel que décrit ci-dessus) par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet agrément technique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Il est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est/sont tenu(s) de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'agrément technique et la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement, l'entrepreneur et/ou l'architecte sont exclusivement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'agrément technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet agrément technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « metteur en œuvre ».

2 Objet

La colle de montage Poly Max® High Tack Express est une colle de remplissage pâteuse à adhérence initiale élevée et à résistance rapide destinée à fixer divers objets et matériaux rapidement, simplement et durablement sur divers supports.

Exemples :

- Panneaux et matériaux en panneaux pour l'intérieur ;
- Plinthes, seuils ;Matériaux isolants (mousse dure) et divers plastiques ;
- Collage de profils aux sols, murs ou plafonds ;
- Miroirs et matériaux décoratifs.

La colle de montage n'est pas supposée contribuer à un assemblage porteur structurel.

La colle de montage est appliquée conformément aux directives du fabricant.

3 Composants

Poly Max High Tack Express est une colle de montage monocomposante élastique sans solvant à base de polymère SMP qui durcit par réaction avec l'humidité de l'air.

Tableau 1 – Identification

Caractéristique	Norme	Critère
Viscosité	Méthode interne	Pâteuse
Étanchéité (g/ml)	NBN EN ISO 1183-1	Env. 1,5
Shore A	NBN EN ISO 868	Env. 70
Temps ouvert (min)	NBN EN ISO 9514	Env. 10
Vitesse de durcissement à 20 °C, 65% H.R. (mm/24 h)	Méthode interne	Env. 1,6

4 Domaines d'application

Tableau 2 – Domaines d'application

Application		Aptitude
Extérieur	Sous eau	-
Extérieur	Non protégé contre les intempéries et le vent	X
Extérieur	Protégé contre les intempéries et le vent	X
Intérieur	Sollicitation à l'humidité élevée	X
Intérieur	Faible sollicitation à l'humidité	X
X : Convient - : Ne convient pas		

5 Fabrication et commercialisation

Poly Max® High Tack Express est fabriquée par Bison International dans l'usine de Goes, aux Pays-Bas et est commercialisé par Griffon Belgique.

6 Mise en œuvre

6.1 Préparation du support

Le support doit être bien adhérent, propre et sec à légèrement humide. Rendre les matières synthétiques préalablement rugueuses. En cas de doute concernant l'adhérence, effectuer un essai d'adhérence préalable ou prendre contact avec le détenteur de l'agrément technique.

Dans le cas de surfaces très poreuses comme les plaques de plâtre ou le béton très absorbant, il convient de prétraiter le support au moyen d'un produit fixant.

6.2 Supports

Poly Max High Tack Express convient pour le collage de divers matériaux sur les supports suivants :

- Supports minéraux (béton, brique, pierre naturelle, carreaux en céramique) ;
- Bois et dérivés du bois (MDF, panneau aggloméré) ;
- Métaux (fer, aluminium, zinc) ;
- Matières synthétiques (PVC, isolant PU, polyester) ;
- Verre.

Selon les informations du fabricant, il n'y a pas de pollution de la pierre naturelle.

Ne convient pas pour le collage sur PE, PP, verre acrylique, plâtre pur, bitume, PTFE et PA (nylon).

Pour l'application du mastic de montage, nous renvoyons aux documents suivants :

- BRL 3107 Directive d'évaluation pour le certificat de produit SKH-KOMO pour les Colles de montage ;
- La documentation technique du titulaire de l'ATG (Fiches techniques, instructions de mise en œuvre, etc.).

6.3 Mise en œuvre

Appliquer la colle de montage sur une face par points ou en bandes verticales tous les 10 cm à 40 cm, selon le poids du matériau à fixer. Toujours appliquer la colle aux angles et le long des bords. Monter ensuite les éléments à coller avec un mouvement de glissement puis appuyer fermement l'élément à coller sur le support par à-coup ou de manière continue.

Poly Max® High Tack durcit au contact de l'humidité de l'air. La colle doit toujours pouvoir bénéficier d'un taux d'humidité suffisant :

- Épaisseur minimale de la couche de colle : 1,0 mm ;
- Épaisseur maximale de la couche de colle : 4,0 mm ;
- Largeur maximale de la couche de colle : 10 mm ;
- Températures de mise en œuvre minimale et maximale : 5 °C – 30 °C (au moins 3 °C au-dessus de la température du point de rosée) ;
- Humidité de l'air minimale et maximale : 25 % – 95 %.

Le durcissement dure plus longtemps lorsque les surfaces à coller ne sont pas ou guère poreuses.

Résistance à la température : de -40 °C à +100 °C.

Les taches peuvent être nettoyées au white spirit immédiatement après l'application. Les résidus de colle durcis ne peuvent être enlevés que mécaniquement.

7 Étiquetage, emballage et délai de stockage

7.1 Étiquetage

L'étiquette mentionne :

- le nom du fabricant ;
- le nom du produit et le domaine d'application ;
- le contenu ;
- la couleur ;
- la durée de conservation ;
- le numéro du lot et la date de péremption ;
- le mode de mise en œuvre ;
- le logo et le numéro d'ATG.

7.2 Conditionnement

- Cartouches de 435 grammes.

7.3 Conservation

Délai de conservation : 18 mois sous emballage d'origine fermé à des températures entre 5 °C et 25 °C.

8 Performances

Les performances du produit Poly Max® High Tack Express, reprises dans le tableau 3, sont déterminées sur base des résultats des essais-types réalisés dans un laboratoire.

Tableau 3 – Performances

Propriété	Norme	Critère UBAtc	Résultat
Résistance au cisaillement	NBN EN ISO 8339		moyenne de 10 mesures
Après 7 jours à 20 °C et 65 % H.R. (N/mm²)		≥ 1,5	3,18
Immédiatement après collage (N/mm²)		Valeur	0,008
Après 7 jours à 20 °C et 65 % H.R., 1 heure à 50 °C (%)		≥ 50 % du valeur après 7 jours	75 % (2,37 N/mm²)
Après 7 jours à 20 °C et 65 % H.R. et 4 jours sous l'eau à 20 °C (%)		≥ 10 % du valeur après 7 jours	23 % (0,74 N/mm²)
Après 7 jours à 20 °C et 65 % HR, 4 jours sous l'eau à 20 °C et 7 jours à 20 °C et 65 % H.R. (%)		≥ 75 % du valeur après 7 jours	69,5 % (2,21 N/mm²)
Module d'élasticité en cisaillement (N/mm²)		Valeur	2,2
Adhérence sur l'acier (pastilles de diamètre 20) (N/mm²)	EN 12188 (valeur moyenne de 5 mesures, pastilles de diamètre 20)	≥ 1,5	3,20 (*)
Allongement à la rupture (%)	NBN EN ISO 8339	≥ 100	225
Épaisseur de couche (min/max) (mm)	NBN EN ISO 8339	Valeur	1,0 – 4,0
Coulage (mm)	NBN EN ISO 7390	≤ 3	0
Perte de volume (%)	NBN EN ISO 10590	≤ 10	0
(*): ou rupture du support			

9 Références

Ce paragraphe donne la version des normes auxquelles il est fait référence dans ce texte.

- NBN EN 12188:1999 - « Produits et systèmes pour la protection et la réparation des structures en béton - Méthodes d'essais - Détermination de l'adhérence acier sur acier pour la caractérisation des produits de collage structural »
- NBN EN ISO 868:2003 - « Plastiques et ébonite - Détermination de la dureté par pénétration au moyen d'un duromètre (dureté Shore) »
- NBN EN ISO 1183-1:2019 - « Plastiques - Méthodes de détermination de la masse volumique des plastiques non alvéolaires - Partie 1: Méthode par immersion, méthode du pycnomètre en milieu liquide et méthode par titrage »
- NBN EN ISO 7390:2003 - « Construction immobilière - Produits pour joints - Détermination de la résistance au coulage des mastics »
- NBN EN ISO 8339:2005 - « Construction immobilière - Mastics - Détermination des propriétés de traction »
- NBN EN ISO 9514:2019 - « Peintures et vernis - Détermination du délai maximal d'utilisation après mélange des systèmes de revêtement multicomposants - Préparation et conditionnement des échantillons et lignes directrices pour les essais »

10 Conditions

A. Le présent agrément technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans l'en-tête de cet agrément technique.

B. Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer l'application de l'agrément technique.

C. Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent pas utiliser le nom et le logo de l'UBAtc, la marque ATG, l'agrément technique ou le numéro d'agrément pour des évaluations de produit non conformes à l'agrément technique ou pour un produit, kit ou système et concernant ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.

D. Des informations mises à disposition de quelque manière que ce soit d'utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.

E. Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement d'éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

F. L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.

G. Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.

H. Les références à l'agrément technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2870) et du délai de validité.

I. L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 10.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément BCCA, et sur la base de l'avis favorable du Groupe spécialisé « GROS ŒUVRE ET SYSTÈMES DE CONSTRUCTION », accordé le 12 décembre 2014.

Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, confirme que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de cette édition : 21 octobre 2022.

Cet ATG remplace l'ATG 2870, valable du 16/08/2017 au 15/08/2022. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

Adaptations par rapport à la version précédente
– Mise à jour des références et modifications rédactionnelles ; – Uniformisation de l'ATG avec des ATG similaires.

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général

Benny De Blaere,
Directeur

Pour l'opérateur d'agrément et de certification

Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'Agrément technique reste valable, à condition que le produit, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'Agrément technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw — Union belge pour l'Agrément technique de la construction

ATG 2870

UBAtc BUtgb

l'UBAtc asbl est notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

European Organisation for Technical Assessment
www.eota.eu

Union européenne pour l'Agrément technique dans la construction
www.ueatc.eu

World Federation of Technical Assessment Organisations
www.wftao.com